

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 13
Absents excusés ayant donné procuration	: 05
Absent	: 01

Date de la convocation : Jeudi 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le mardi 10 décembre 2024 à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

13 membres étaient présents :

Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Jérôme GALINON ; Alain GALY ; Françoise GARRIGUES ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES ; Jean-François SOLA.

02 membres absents ayant donné procuration :

Elodie AUMONIER a donné procuration à Frédérique LION.
Anne FERRAND a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT.
Éric GINESTET a donné procuration à Bernard PROUST.
Georges HENRY a donné procuration à Jean-Claude LAFFONT.
Mickaël NICOLAS a donné procuration à Jean-Luc FABRE.

01 membre était absent :

Solange HOLLARD

Secrétaire de séance : Jérôme GALINON

DELIBERATION N° 55/2024 RELATIVE A LA MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Madame Hélène CAMPLO-ROBERT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L. 313-1 ;

Vu le tableau des emplois ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 03/12/2024 sur le projet de suppression d'emploi ;

Madame le rapporteur rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Il est proposé au Conseil municipal **de supprimer** le poste suivant :

- Un emploi d'adjoint technique territorial, à 25,25 heures hebdomadaires (poste vacant suite à la radiation de l'agent des cadres de la Commune de Mons).

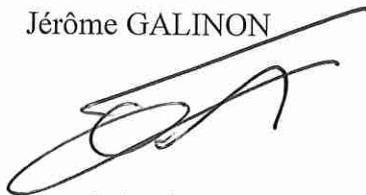
Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique territorial, à 25,25 heures hebdomadaires (poste vacant suite à la radiation de l'agent des cadres de la Commune de Mons).

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 10/12/2024

Jérôme GALINON



Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>